



**SECURITE+ENVIRONNEMENT+MANAGEMENT
FORMATION**

Agence de Donges

201 Le Rocher
44480 DONGES
Tél : 02 40 91 05 05
donges@fosec-pibplus.com
SIRET : 513 978 148 00031

Service Comptabilité

201 Le Rocher
44480 DONGES
Tél : 02 40 91 09 28
comptabilite@fosec-pibplus.com

Références : Pour le Compte de : INTERIM QUALITE
4110134DG

4110134DG

N° SIRET 43793920000063

BDC N°2026-05-0014

INTERIM QUALITE
71 RUE HENRI GAUTIER

44550 MONTOIR DE BRETAGNE
FRANCE

N° Intracom Client : FR45437939200

Date de facture : 11/05/2026

FACTURE n° FA2026-2538

Formation

Intervenant:

QUEMENER Laurent

Convention N° DG/TXHAUT/110526-3 - Formation Travail en hauteur & Port du Harnais - **MR CHAUVEAU ABSENCE**

INJUSTIFIÉ- FACTURATION 100% - FO-SEC Agence de Donges 201 Le Rocher DONGES - 44480 - Du :11/05/2026

au :11/05/2026

11 Mai 2026

1 jour soit 7h - 8h30-12h / 13h-16h30

Participants

- Monsieur CHAUVEAU Victor
- Monsieur GERGAUD Miguel

Désignation	Pourcentage	Qté	Unité	PU HT	Prix Total
Formation Travail en hauteur & Port du Harnais - MR CHAUVEAU ABSENCE INJUSTIFIÉ- FACTURATION 100%	100,00%	2,00	Stage	200,00	400,00

Facture constituée exclusivement de prestations de services

Règlement par virement sur le compte : Banque CAISSE D'EPARGNE IBAN : FR76 1513 5205 9008 0020 3621 897 Code BIC : CEPARPP513	Référence à rappeler lors du paiement : FA2026-2538
--	--

En cas de retard de paiement et conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce une pénalité de retard égale à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur sera facturée.

Escompte pour paiement anticipé : néant

Conformément aux articles L. 441-3 et L. 441-6 du Code de Commerce, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement (dont le montant est fixé par décret du 2 octobre 2012) est due de plein droit en cas de retard de paiement.

Total HT	%TVA sur encaissements	TVA
400,00 €	20%	80,00 €
€		€
€		€
	Frais	€
	Total TTC	480,00 €

A régler pour le	10/06/2026	Acomptes	€
Règlement	Virement à 30 jours à la date de facture	Reste Du	480,00€